



Séminaire départemental
sur « l'organisation du système éducatif dans nos territoires »
dans le cadre de la concertation nationale pour la refondation de l'école.
TARBES, 12 septembre.

Contribution du Sgen-CFDT 65

Le Ministère de l'Education Nationale a lancé une concertation nationale pour la refondation de l'Ecole.

Nationalement, cette concertation en est à sa deuxième phase qui s'étalera jusqu'à fin septembre.

Parallèlement, des initiatives décentralisées sont organisées.

C'est l'objet de ce séminaire.

Le Sgen-CFDT s'est engagé pleinement dans cette concertation. Certains diront une de plus. Nous la jugerons à la lecture du rapport final.

Notre organisation a élaboré spécialement pour cette concertation un mémorandum qui a pour ambition de présenter à la nation ses propositions pour l'Education nationale.

Notre ambition est que ces propositions soient reprises dans le rapport final qui doit servir à élaborer la future loi d'orientation et de programmation pour l'Ecole.

Les propositions du Sgen-CFDT pour une loi d'orientation et de programmation sont présentées en 21 fiches.

Disponibles sous ce lien : <http://sgencfdt65.free.fr/spip.php?article844>

- 1) Maternelle et petite enfance
- 2) Socle commun et école obligatoire
- 3) Gouvernance, autonomie, conseil pédagogique
- 4) École : construire un établissement public du 1er degré adapté aux besoins de l'école
- 5) Collège
- 6) Lycée et post-Bac (Bac - 3/Bac + 3)
- 7) Pour une politique éducative en lien avec les territoires
- 8) Accompagnement personnalisé
- 9) Rythmes
- 10) Handicap
- 11) Formation continue des adultes, une mission de l'Éducation Nationale
- 12) Orientation
- 13) Formation et recrutement des enseignants et personnels d'éducation
- 14) Des personnels au service de l'école et des élèves
- 15) EVS, AVS, emplois aidés

- 16) Reconnaissance et évaluation des personnels
- 17) Rémunération
- 18) Temps de service
- 19) Discriminations
- 20) Numérique
- 21) Vie scolaire et éducation

De plus, le Sgen-CFDT des Hautes-Pyrénées, a choisi de présenter quelques une de ses réflexions sur l'école rurale dans le cadre du séminaire.

L'Ecole en milieu rural.

Quelques pistes (malgré le peu de temps pour organiser la réflexion dans nos structures...)

1) Des milieux ruraux...

Une attente et des exigences fortes des parents et des élus vis-à-vis de l'école de leur territoire rural (proximité relationnelle).

Un milieu rural type qui n'existe plus. Sauf exception, 3 réalités sociales se mélangent dans les territoires ruraux, ce qui complexifie les approches :

- le *milieu rural traditionnel* à forte implantation agricole (en nette diminution)
- le *milieu rural caractérisé par la dominance d'activités touristiques* : la population est souvent saisonnière et sans attache particulière. Forte demande de services périscolaires
- le milieu rural attirant les néo-ruraux. Leurs attentes et exigences vis-à-vis de l'école sont en général élevées.

Les problèmes sont également différents entre les petites écoles rurales et les écoles de bourgs.

2) L'école rurale

Transports

Aujourd'hui plus d'une commune sur deux dans le département n'a plus d'école (57%) d'école. Au sein d'une même commune, l'habitat rural est souvent dispersé, et de nombreux enfants utilisent un transport pour se rendre dans leur école. Qu'aucun enfant n'effectue plus de 20 minutes de trajet (aller simple) semble un préalable raisonnable. Les points de ramassage des enfants doivent être sécurisés. La présence d'un accompagnateur pour les maternelles est indispensable.

Spécificités pédagogiques

La majorité des écoles rurales ont des classes à multi niveaux. Si cette caractéristique n'est pas forcément un désavantage pédagogique, les pratiques pédagogiques dans une classe d'âges et de niveaux hétérogènes doivent être abordées en formation initiale et continue. Ce n'est pas le cas.

Rappelons que les jeunes PE obtiennent souvent un poste de ce type.

- En partant du postulat qu'une véritable formation initiale et continue va être mise en place, les futures Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education devront intégrer les modules spécifiques à cette pédagogie, en particulier sur l'apprentissage de la gestion globale d'une classe.

- De plus, un réseau de PEMF en milieu rural doit être constitué. La présence de maîtres-formateurs en milieu rural, avec des classes à plusieurs cours, doit permettre d'assurer un stage obligatoire en milieu rural lors de la formation initiale.
- Débattre de la possibilité pour un maître en école rurale faisant sa dernière année (et donc expérimenté) de travailler à temps partiel en doublette avec un professeur stagiaire pendant une année.

Isolement.

Dans notre département, le réseau de regroupement est bien avancé. Ces regroupements ont une image positive.

Il n'y a pas de solution unique adaptée à un espace rural type qui n'existe pas. Depuis des années, des propositions diverses se sont adaptées au milieu de vie et aux projets (RPI éclaté, concentré, maintien de la classe unique...)

Bien entendu, rien n'est figé et les divers groupements de communes doivent travailler à structurer sur leur territoire un réseau d'écoles, l'objectif étant de trouver l'entité pertinente pour développer les continuités entre l'école maternelle, l'élémentaire et le collège dans ce qu'on appellerait un bassin d'éducation.

Le CDEN, pouvant travailler en commissions, est la structure idéale pour débattre sereinement d'une évolution positive de la carte du réseau des écoles rurales du département. Il pourrait être source de propositions pour les communautés territoriales.

Classe unique : un certain nombre de classes uniques existent encore sur le territoire départemental. Elles sont le fruit

- d'un isolement géographique qui interdit tout regroupement et rend obligatoire le maintien d'une école même pour très peu d'élèves
- d'un refus historique de rejoindre un regroupement.

Compétence école

L'école est demeurée une responsabilité communale. La réalité nous interroge sur le maintien de cette compétence. Les écoles rurales scolarisent de nombreux élèves hors commune. Parfois il y a plus de « hors commune » que d'élèves résidents dans la commune d'implantation. Toutes les communes doivent s'impliquer dans la scolarisation des enfants tant au niveau du financement du fonctionnement qu'au niveau de l'investissement notamment immobilier (pour exemple, quand les ATSEM sont gérées par la communauté de communes, on constate un renforcement des moyens de manière égalitaire). Le périscolaire ne peut pas être supporté uniquement par les communes « siège ».

Aller vers une prise en charge intercommunale de la compétence école va donc pour nous dans le bon sens.

L'Education nationale doit aider ces territoires

- Par une protection en matière de carte scolaire. L'isolement, la multiplicité des cours doivent être pris en compte dans le cadre de la carte scolaire.
- Par la création, à nouveau, d'équipe mobile d'Animation et de liaison antenne décentralisée du CDDP
- Par l'attribution de postes d'assistant à la direction pour les regroupements.
- Par la prise en charge effective par les RASED de tous les territoires ruraux

Les budgets des communes ou des communautés

- **Des budgets inégaux** : la diversité des budgets communaux ou des communautés pour les écoles est une des premières sources d'inégalité entre les élèves. Les différences sont énormes. Un débat national doit avoir lieu sur ce problème qui touche particulièrement le milieu rural où les différences de revenus communaux sont particulièrement accentuées. Le but : aller vers la gratuité totale des fournitures ainsi que de toutes les activités pédagogiques.
- **Des frais supplémentaires** : Par rapport aux écoles urbaines et péri-urbaines, le poste budgétaire en transport d'élèves pour les sorties péda ou piscine est énorme. Faut-il aller vers une péréquation départementale ?
- **Locaux et hygiène** : Si la situation est en constante amélioration, il existe encore des communes qui ne font aucun effort au niveau des locaux ou des toilettes de l'école. Ça n'a rien d'anecdotique (la FCPE a fait une campagne nationale sur les toilettes des écoles). Nous avons constaté une amélioration considérable des locaux des collèges et des lycées du département depuis la décentralisation. Il semble qu'une nouvelle phase de travaux pourrait être entreprise au niveau des écoles (problème des enfants handicapés et l'adaptation des locaux en particulier).
- **Les activités périscolaires** : L'école ne peut plus se réduire aux strictes obligations (obligatoire à partir de 6 ans et 6 heures de classe par jour). Les parents doivent disposer d'une offre scolaire complète. Ainsi il faut des services de restauration, de garderie et d'études. Pour faire vivre une telle offre, la réflexion et la mise en place ne doivent pas se faire quand l'école est menacée, mais en amont pour garder sur place les enfants même si les parents travaillent ailleurs.

Sgen-CFDT Midi-Pyrénées. Section des Hautes-Pyrénées.

Bourse du Travail - Place des droits de l'homme

65000 TARBES

► Téléphone

05 62 53 32 76/05.62.53.32.70

► Fax 05 62 53 32 77

► Adresse mail 65@sgen.cfdt.fr

► Site : <http://sgencfdt65.free.fr/>